



Une vision de la sécurité liée à l'eau définie par les femmes autochtones, dans toute leur diversité

PARMI DES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

Objectif de la fiche d'information : Partager un guide visuel sur ce que signifie la sécurité de l'eau pour les communautés autochtones, selon une perspective axée sur les droits, le territoire et la décolonisation.

INTRODUCTION

Ce que la sécurité de l'eau signifie pour l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC)

Après des années d'engagement national au moyen de sondages, de tables rondes et de cercles de partage organisés par l'AFAC avec les femmes des Premières Nations, inuites et métisses de l'Île de l'océan à l'autre, un enseignement ressort clairement : **la sécurité de l'eau va bien au-delà des infrastructures**. Il s'agit de la capacité à pouvoir compter sur une source d'eau potable sûre, chaque jour, en toute saison.¹

Pour les femmes autochtones, dans toute leur diversité, cela signifie disposer d'une eau propre et sûre pour nos familles et pour les cérémonies qui nous relient à l'esprit de la terre. Cela signifie pouvoir faire confiance à ce qui coule du robinet, tout en continuant à honorer ce qui coule des rivières.

La sécurité de l'eau n'est pas définie par la politique, mais par des relations guidées par les connaissances traditionnelles qui nous enseignent que l'eau est un parent vivant, méritant soin et respect.

PROTÉGER L'EAU, C'EST PROTÉGER L'AVENIR.

Les cinq piliers de la sécurité de l'eau tels que définis par les Autochtones

S'appuyant sur six années d'engagement auprès de femmes autochtones de l'Île d'un océan à l'autre, l'AFAC propose les cinq piliers suivants comme cadre consolidé des priorités les plus fréquemment relevées par les femmes autochtones pour atteindre la sécurité en matière d'eau dans les communautés des Premières Nations, inuit et métisses.

#1



Accès

*Eau propre et
fiable pour tous*

Chaque ménage, école et communauté autochtone, que ce soit des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, devrait avoir accès à de l'eau potable propre et fiable, sans exception.

L'accès signifie ouvrir un robinet sans crainte, sachant que l'eau est salubre, abondante et fiable.

Cela signifie que des barrières telles que l'éloignement, la pauvreté ou les conflits de compétence sont éliminées pour garantir un accès égal pour tous et pour soutenir les modes de vie autochtones.



Nous pouvons boire l'eau du robinet sans crainte.

Les cinq piliers de la sécurité de l'eau tels que définis par les Autochtones suite

#2



Sécurité

Absence de toxines,
d'agents pathogènes
et de la peur

La sécurité, c'est l'assurance qu'aucune femme, famille ou communauté autochtone ne sera mise en danger ou ne tombera malade à cause de l'eau qu'elle boit, dans laquelle elle se baigne ou qu'elle collecte.

Cela signifie une infrastructure solide et durable, mais aussi la confiance : que les systèmes sont entretenus, que les communautés sont correctement informées en cas d'urgence et que l'eau est testée par ceux qui se soucient le plus de leur bien-être, avec les moyens adéquats pour le faire à long terme.

La sécurité repose à la fois sur des mesures techniques et sur les liens communautaires, où les femmes autochtones disposent des ressources et du soutien nécessaires pour jouer un rôle de premier plan.



Notre eau est testée par des femmes formées de notre propre nation.

#3



Lien culturel

Honorer l'eau comme
un parent vivant

Nous dépendons tous de l'eau. Mais pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, l'eau n'est pas une marchandise, c'est un membre vivant de la famille, doté d'une âme, d'une mémoire et d'enseignements.

Depuis des générations, les femmes autochtones ont la responsabilité de **prendre soin** de ce parent.

La sécurité de l'eau est incomplète sans le respect de ce lien culturel et de genre.

Il ne s'agit pas seulement de qualité et de quantité, mais aussi de relation : *connaître l'eau, la respecter et vivre en équilibre avec elle, comme les femmes autochtones le font depuis des temps immémoriaux.*

Lorsque les communautés autochtones ont un accès sûr et cérémoniel aux lacs, aux rivières et aux sources, l'esprit de l'eau est renforcé, tout comme l'esprit du peuple.

Le rétablissement de ce lien culturel préserve le mode de vie des peuples autochtones pour les générations futures et renforce simultanément le bien-être collectif de tous ceux qui partagent ces eaux.



En protégeant l'esprit de l'eau, nous protégeons l'esprit des peuples.

#4



Co-Gouvernance

Les femmes autochtones
sont à la tête des décisions
relatives à l'eau

La sécurité de l'eau nécessite une gouvernance ancrée dans le **respect, la réciprocité et la représentation**.

Cela signifie que les femmes autochtones, dans toute leur diversité, ne sont pas simplement consultées, mais sont des décideuses.

Cela signifie des instances dirigeantes qui reflètent à la fois les connaissances traditionnelles et l'expertise technique.

La cogouvernance crée des ponts entre les mondes : elle réunit les aînés, les jeunes, les techniciens et les décideurs pour prendre des décisions qui protègent l'eau pour les générations futures.



Les femmes autochtones dirigent nos plans pour l'eau.

#5



Apprentissage intergénérationnel

Transmettre le savoir

La sécurité de l'eau est maintenue lorsque le savoir circule comme une rivière, des aînés autochtones aux jeunes, du passé vers l'avenir.

Elle se perpétue à travers l'**apprentissage lié à la terre**, le **mentorat communautaire** et l'**éducation qui inclut les connaissances traditionnelles** parallèlement à la science moderne.

À travers les récits, l'observation et les cérémonies autochtones, les jeunes apprennent à respecter l'eau non seulement comme une ressource, mais aussi comme un enseignant.

Cette transmission du savoir garantit que la relation entre les personnes et l'eau ne sera jamais oubliée.



Nos enseignements sur l'eau sont revitalisés et transmis de génération en génération.

À QUOI CELA RESSEMBLE :

La sécurité de l'eau en pratique, du point de vue des femmes autochtones

La sécurité de l'eau définie par les femmes autochtones est déjà une réalité.

Dans l'île d'un océan à l'autre, de nombreuses communautés autochtones :

Établissent des conseils de gouvernance de l'eau dirigés par des femmes, qui concilient cérémonies et politiques.

Revitalisent les enseignements sur l'eau à travers des marches au bord de l'eau, des chants et des rassemblements communautaires.

Créent des partenariats fondés sur le respect, la réciprocité et la souveraineté autochtone.

Ces exemples montrent ce que cela signifie lorsque les communautés définissent leurs propres solutions : quand la gestion de l'eau devient le **soin de l'eau**.

Ils démontrent que les approches dirigées par les Autochtones et sensibles au genre ne sont pas seulement visionnaires, elles fonctionnent.

Sécurité de l'eau

Intègrent les aînés et les jeunes dans un apprentissage pratique et basé sur le territoire.

Renforcent les capacités locales en matière d'évaluation, de surveillance et de gestion des systèmes d'eau.

La vision partagée de l'AFAC

Lorsque les femmes autochtones sont aux commandes, l'eau est non seulement protégée, mais aussi valorisée.

En tant que matriarches, gardiennes du savoir et porteuses d'eau, la vision des femmes autochtones s'étend au-delà des besoins humains pour englober le bien-être de toute vie qui dépend de l'eau.

Dans le cadre du projet « Transporteuses d'eau » de l'AFAC, des femmes ont imaginé un avenir où les décisions concernant l'eau honorent son esprit, où la cérémonie côtoie la science et où les communautés et les écosystèmes se régénèrent ensemble. C'est un avenir façonné par des matriarches, des gardiennes

du savoir et des jeunes qui transmettent les enseignements dans l'unité.

Grâce à de tels systèmes de soins dirigés par les Autochtones, nous pouvons nous assurer que la prospérité profite non seulement à nos communautés, mais aussi aux rivières, aux lacs et aux terres qui nous nourrissent tous.

Voici à quoi ressemble la véritable sécurité de l'eau :
un système d'eau géré à parts égales par des femmes autochtones, fondé sur la responsabilité relationnelle et guidé par la sagesse vivante de l'eau elle-même.

PROJET DES TRANSPORTEUSES D'EAU

l'Association des femmes autochtones du Canada

FOOTNOTES

- 1 **Sécurité de l'eau :** La capacité d'une population à garantir un accès durable à une quantité suffisante d'eau de qualité acceptable pour assurer ses moyens de subsistance, son bien-être et son développement socio-économique, pour se protéger contre la pollution et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique. – Définition de l'ONU-Eau, 2013. Disponible à : <https://www.unwater.org/publications/what-water-security-infographic>
- 2 L'accès à de l'eau potable propre et à l'assainissement est un droit de l'homme reconnu à l'échelle internationale (adopté lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2010) et est affirmé par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Assemblée générale des Nations unies. (2010). Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (A/RES/64/292).
• Disponible à : <https://docs.un.org/fr/A/RES/64/292>
• Nations Unies. (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Disponible à : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf